**Époque Contemporaine**

Dès 1789, l'Époque Contemporaine voit progressivement se développer les « belles idées républicaines » de la France. C'est l'époque des droits de l'homme, de la démocratie et des progrès techniques. Mais des guerres napoléoniennes aux deux guerres mondiales, l'Époque Contemporaine voit également s'installer les principes de la guerre moderne, de plus en plus meurtrière. Cette période ambiguë, tantôt progressiste, tantôt dévastatrice se prolonge encore de nos jours.

**La Révolution Française**

**Introduction**

Dès l'annonce de l'ouverture des états généraux, le souhait de changer la Nation émanait de tous les milieux et on appréhendait avec anxiété ou enthousiasme cet instant. Déjà, un fort élan politique parcourait le pays, Louis XVI et Necker étaient inquiet. Qui allait devenir le maître de la situation ? Est-ce que l'héritage des Lumières s'exprimera pour l'avenir ? Comment les événements allaient-ils se dérouler ? Allait-on changer irrémédiablement le cours de la vie des Français ? Ces questions allaient bientôt trouver leur sens, très vite le poids des privilèges va provoquer un engrenage révolutionnaire qui ne s'achèvera que dix ans plus tard.

**Les grands événements**

**Le tiers se déclare « Assemblée nationale »**

Les États Généraux furent ouverts solennellement le 5 mai 1789, très vite une discussion acharnée éclata sur la façon de voter : « par tête », une voix pour chaque homme, ou « par ordre », une seule voix pour chacun des trois états comme le voulait la tradition. Sous l'impulsion de Mirabeau, les députés du tiers état refusèrent de vérifier leur pouvoir afin d'éviter à tout prix le vote « par ordre ». Ils espéraient ainsi gagner du temps, les différentes tentatives pour débloquer la situation s'étaient révélées inutiles. Conscients de représenter la majorité des Français, les délégués populaires du tiers se retirent le 17 juin et se constituent eux-mêmes en Assemblée Nationale. Le même jour, l'Assemblée interdit toute levée d'impôts non vérifiée et décrétée par elle-même. Naturellement, ni le roi ni les privilégiés n'apprécièrent cette nouveauté. Louis XVI se résout à la rigueur et invita les trois ordres à reprendre leur place lors d'une prochaine séance royale.

**Le serment du jeu de paume**

Le 20 juin, sous prétexte d'effectuer des travaux d'entretien, le roi interdit l'accès de la salle où se réunissaient les États généraux. Les représentants du tiers état se rassemblèrent alors dans un gymnase qui servait au jeu de paume. Là, sous la proposition du député Mounier, ils s'engagèrent « à ne jamais se séparer » avant d'avoir donné à la France une Constitution, chacun à leur tour les députés répètent « Je le jure ! ». Le lendemain, le roi ferme le gymnase, car il est réservé par le comte d'Artois, le frère du roi ( Charles X). Les députés se réunissent alors dans l'église Saint Louis que le clergé leur a octroyé. Louis XVI rassemble alors des troupes, pour dissoudre cette assemblée de récalcitrants, mais bientôt une grande partie du clergé se joint au tiers. Afin de limiter les dégâts, le roi ordonne alors au clergé et à la noblesse de participer avec le tiers à l'élaboration de textes constitutionnels. Le 9 juillet 1789, l'Assemblée nationale devient constituante, elle établira les fondements d'une monarchie constitutionnelle, on croit alors la révolution achevée.

*Le serment du jeu de paume*

*Au centre, Bailly, le président de l'Assemblée nationale est monté sur une table. Avec lui, les députés jurent de ne pas se séparer jusqu'à l'établissement d'une constitution.*